



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **18 novembre 2013**

Délibération n° 2013-4264

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lissieu

objet : Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation de la station d'épuration du Semanet déléguée à la société Nantaise des Eaux - Exercice 2012

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Ferraro

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 novembre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 novembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Vesco, Mme Frih, M. Assi, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mme Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Passi, Bouju (pouvoir à M. Abadie), Mme Peytavin (pouvoir à M. Le Bouhart), MM. Rivalta (pouvoir à M. Vesco), Albrand (pouvoir à M. Jacquet), Balme (pouvoir à Mme Domenech Diana), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Fleury (pouvoir à M. Sangalli), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Palleja, MM. Roche (pouvoir à M. David G.), Serres (pouvoir à M. Bolliet).

Absents non excusés : MM. Arrue, Barral, Mme Laurent, M. Julien-Laferrière, Mme Bonniel-Chalier, MM. Huguet, Louis, Mme Perrin-Gilbert, MM. Thévenot, Turcas, Vurpas.

Conseil de communauté du 18 novembre 2013**Délibération n° 2013-4264**

commission principale :	proximité et environnement
commune (s) :	Lissieu
objet :	Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation de la station d'épuration du Semanet déléguée à la société Nantaise des Eaux - Exercice 2012
service :	Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 octobre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales précise les modalités de compte-rendu des rapports des délégataires de service public et dispose qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

Depuis la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales dispose que la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) doit examiner ces rapports chaque année.

La Communauté urbaine de Lyon est compétente, depuis le 1er janvier 2011, dans le domaine de l'assainissement pour la Commune de Lissieu. La Commune de Lissieu était membre d'un syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) pour l'exploitation de la station d'épuration du Semanet et pour l'exploitation du réseau d'assainissement d'un hameau de Dommartin. Le SIVU, constitué des communes de Lissieu et Dommartin, a été dissous au 1^{er} janvier 2011 suite au retrait de la Commune de Lissieu, le mécanisme de représentation-substitution n'étant pas autorisé et la station du Semanet est devenue propriété de la Communauté urbaine. La Communauté urbaine est ainsi devenue titulaire du contrat de délégation de service public pour l'exploitation de la station d'épuration du Semanet signé par le SIVU avec Nantaise des Eaux.

Les rapports des délégataires, présentés au Conseil de communauté au titre de l'exercice 2012, comprennent les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution de la délégation de service public ainsi qu'un rapport d'activité assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service au cours de l'exercice.

Les tableaux ci-après présentent, avec un éclairage rétrospectif sur 2 exercices, les principaux indicateurs d'activités et financiers de l'exercice 2012 :

Veolia eau		2011	2012	Variation 2011-2012	
				En %	Tendance
activité	Volume facturé	67 335 m ³	57 987 m ³	- 13,9	↘
	Volume traité	104 163 m ³	130 507 m ³	25,3	↗
finances	produits d'exploitation	62 k€	51 k€	- 18,2	↘
	charges d'exploitation	83 k€	70 k€	- 16,4	↘
	résultat avant impôts	- 21 k€	- 19 k€	- 11	↗

En ce qui concerne l'activité, l'année 2012 est marquée par :

- une baisse des volumes facturés due à la facturation de 15 mois en 2011,
- une hausse des volumes traités due à d'importantes eaux parasites consécutives à une pluviométrie plus importante en 2012,
- un rendement épuratoire conforme.

En ce qui concerne les principaux résultats financiers :

- une baisse des recettes corrélativement à la baisse des volumes et des reliquats de recettes antérieures à la dissolution du SIVU en 2011,
- une baisse des charges due à une baisse de la masse salariale. Au vu du faible périmètre du contrat, toutes les charges, hors les charges d'électricité et de produits de traitement, sont des charges réparties entre plusieurs contrats, rendant ainsi leur analyse difficile.

Les rapports des délégataires ont été soumis, pour avis, à la séance plénière de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) le 14 octobre 2013. Il appartient donc au Conseil de Communauté de les examiner pour en prendre acte ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) du 14 octobre 2013, comme ci-après annexé ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

Prend acte du rapport 2012 produit par la Société Nantaise des Eaux au titre de la délégation de service public pour l'exploitation de la station d'épuration du Sémanet par voie d'affermage.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 novembre 2013.